

Le Bourgmestre de la ville de Namur certifie que M. Urbain Edouard, domicilié à Namur, rue de Fer, 20 (ménage de cinq personnes) a été complètement sinistré par suite du bombardement du 18 août 1944.

Il prie son Collègue de Certil-Wodon, de bien vouloir réquisitionner, (sur la base de l'arrêté du 30 décembre 1940 relatif aux réquisitions civiles, modifié par celui du 28 mars 1944 ) pour le loger, l'immeuble situé à la grand'route de Ferville à Eghesée (hameau d'Hambraine) occupé précédemment par M. Debaty, rue Emile-Cavelier, 54.

Namur, le 21 août 1944.

Le Bourgmestre,

AW

Hamar, le 20 août 1944.

Mon cher Collègue,

Vous n'êtes pas sans savoir la situation de la Ville de Hamar suite au récent bombardement ; le grand nombre de personnes sinistrées ne permet pas d'assurer leur hébergement sur place et nous devons faire appel aux autorités communales des localités circonvoisines . Sur le territoire de votre commune se trouve le château d'Artemberg qui est inoccupé. Plusieurs familles sinistrées possédant encore un embryon de mobilier pourraient y trouver un abri.

Vous pouvez en l'occurrence vous appuyer sur les dispositions de l'arrêté du 30 décembre 1940 relatif aux réquisitions civiles, modifié par celui du 28 mars 1944.

Vous me feriez donc un sensible plaisir et vous nous rendriez service.

Croyez, je vous prie, mon cher Collègue, à mes sentiments les meilleurs.

A Monsieur le Bourgmestre  
de Marche-les-Dames.